

PREFET DU PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture de Thiers
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Comités de pilotage des Sites Natura 2000

FR830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » (ZSC)

et FR 831 2013 « Val d'Allier St-Yorre Joze » (ZPS)

Compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2011 à Ris

La réunion est présidée par Mme Béatrice MICHALLAND, chef de service à la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme.

Sont présents :

		ZPS	ZSC
Sylvain MARSY	DREAL Auvergne	X	X
Béatrice MICHALLAND	DDT 63	X	X
Philippe ANTOINE	DDT 63	X	X
Pierre-Henri PEYRET	DDT 03	X	
Lucie MOLINS	ONCFS	X	X
Jean-Louis BRUGERE	ONEMA	X	X
Chloé DUMESNIL	PNR du Livradois-Forez	X	X
Marie-Véronique BERTHARION	Mairie de CHARNAT	X	X
Yvette DEPLAT	Mairie de JOZE	X	X
Damien PARRA	Mairie de LIMONS	X	X
Claude RAYNAUD	Mairie de LUZILLAT	X	X
Alain OLAGNON	Mairie de MONS	X	X
Maurice MAUBERT	Mairie de NOALHAT		X
Nicolas DUBOT	Mairie de PASLIERES		X
Bernard SAXER	Mairie de PESCHADOIRES		X
Georgette PACCAUD	Mairie de PUY-GUILLAUME	X	X
Bernard GARCIA	Mairie de RIS	X	X
Robert FOUCHER	Mairie de RIS	X	X
Eddy NOCART	Mairie de St-YORRE	X	
Guy GODET	FDAAPPMA 63 et 03	X	X
Claude RAYNAUD	UDSEA 63	X	X
Laurent MALY	LPO Auvergne	X	X
Julien SAILLARD	CEN Auvergne	X	X
Vincent LEGE	CEN Auvergne	X	X

Sont excusés : L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional d'Auvergne, les Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et de l'Allier, les Communes de Maringues, Orléat et Vinzelles, la Fédération Départementale des Chasseurs 63, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 03, le Syndicat de la Propriété Privé Rurale 63, le Syndicat des propriétaires forestiers du Bourbonnais, le Syndicat des carrières et matériaux d'Auvergne, la Fédération Départementale de l'Environnement et de la Nature 63.

Mme MICHALLAND accueille les participants, excuse M. le Sous-Préfet de Thiers, Président du comité de pilotage, et introduit la réunion.

Mme MICHALLAND rappelle que le périmètre du site Natura 2000 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » a fait l'objet de modifications validées par le comité de pilotage en 2010. La consultation des communes et EPCI a été effectuée ; elle a recueilli 11 avis, dont 10 favorables et un réservé. Des réserves ont été émises par le PNR du Livradois-Forez mais celles-ci ne sont pas de nature à remettre en cause le nouveau périmètre.

M. SAILLARD présente les différents points de l'ordre du jour.

La présentation du CEN Auvergne est jointe au présent compte-rendu.

Discussions concernant les actions 2011

M. RAYNAUD précise que l'organisme réalisant les diagnostics agricoles n'est pas le CER comme indiqué dans la présentation mais l'AER (ex ADASEA).

La question est posée du lien entre le projet de Zone de Développement Eolien sur la Communauté de commune Limagne Bord d'Allier, relativement éloigné du périmètre, et les zones Natura 2000. M. SAILLARD explique que le projet aurait pu se trouver sur des axes migratoires d'espèces d'intérêt communautaire fréquentant le site, et donc potentiellement impacter les enjeux de ces sites Natura 2000. L'étude d'incidences a pour ce projet conclu qu'il n'y avait pas d'impact notable sur les sites.

M. MALY complète la présentation en précisant que l'étude sur l'Édicnème criard a montré que deux sites de reproductions ont disparu : un site en raison du développement de la végétation et un autre, sous le pont de Ris, en raison de la fréquentation de véhicules (la présence d'un véhicule brûlé sur place a été constatée lors d'une visite sur le site après la réunion). Ce dernier site est sur le Domaine Public Fluvial et d'importants travaux de terrassement ont été effectués l'été dernier pour faciliter l'accès véhicule aux grèves. M. MALY demande aux gardes de l'ONEMA et de l'ONCFS s'il est possible de passer plus régulièrement sur le site. Il explique que l'auteur de ces travaux n'est pas connu de la mairie ni de la DDT. M. FOUCHER demande quelles sont les possibilités d'informer les utilisateurs de l'interdiction de passage véhicule. Il indique également que des problèmes similaires existent sur la boire des Pinots. M. SAILLARD propose que la structure animatrice puisse travailler avec la commune pour l'information et/ou la fermeture d'accès sur le Domaine Public Fluvial, en citant l'exemple de la décharge sauvage sur la commune des Martres d'Artière. M. GODET pose la question de l'accessibilité de l'Allier aux pêcheurs. M. SAILLARD et Mme MICHALLAND répondent qu'il ne s'agirait de fermer l'accès aux véhicules que sur le Domaine Public Fluvial, où cet usage n'est d'ailleurs pas autorisé en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Mme MICHALLAND demande à M. le Maire de Limons s'il y a des retours concernant les animations scolaires à Limons. M. PARRA répond que tout s'est bien passé, et que les retours sont positifs. M. SAILLARD complète en précisant que l'action peut se renouveler en 2012 dans d'autres communes pour les scolaires et le grand public dans la limite des moyens disponibles. Il rappelle à cette occasion l'existence d'une exposition sur l'Allier et que la mise en place d'animations est possible sur les communes à la demande des élus ou des associations locales, il convient alors de se rapprocher de la structure animatrice.

Mme MICHALLAND demande si les élus présents ont eu des retours sur les envois des chartes et lettres d'information. Il n'y a apparemment encore peu de retour à ce sujet, sachant qu'une partie des courriers ne devrait arriver qu'en début de semaine suivante. M. SAILLARD rappelle les objectifs de ce courrier, à savoir l'information et la sensibilisation des propriétaires sur les sites Natura 2000 et la charte.

Mme MICHALLAND demande l'origine des bénévoles présents sur le chantier de nettoyages des sources salées de Joze. M. SAILLARD répond qu'il s'agissait principalement de bénévoles du Conservatoire (6 participants).

Concernant les animations, M. RAYNAUD indique que la Communauté de communes Limagne Bord d'Allier réalise chaque année une opération « Nettoyons la Nature » et demande si Natura 2000 pourrait se joindre à cette opération. M. SAILLARD répond que la structure animatrice peut s'associer pour fournir une aide technique et/ou matérielle, et proposer aux bénévoles présents une présentation des enjeux du val d'Allier. La mairie est invitée à se rapprocher de la structure animatrice pour étudier plus précisément les possibilités de partenariat.

Discussions concernant la Charte Natura 2000

M. RAYNAUD regrette qu'il n'y ait pas eu de distinction dans les chartes entre le site de la directive Habitat, et celui de la directive Oiseaux, ce dernier pouvant présenter des engagements moins contraignants. M. SAILLARD explique que la question s'était effectivement posée lors de l'élaboration de la charte par les groupes de travail et le choix d'une unique charte avait été retenu pour les raisons suivantes :

- une meilleure lisibilité pour les propriétaires d'une charte unique sur les deux sites,
- une simplification des dossiers d'adhésion par ailleurs déjà complexes,
- une distinction des engagements sur les deux sites imbriqués peu envisageable en termes d'instruction administrative.

M. RAYNAUD demande des précisions concernant l'adhésion à la charte lorsqu'il y a un exploitant agricole. M. SAILLARD explique qu'une co-signature du propriétaire et de l'exploitant est dans ce cas requise.

Discussions concernant les MAET

M. SAILLARD rappelle que les agriculteurs ont reçu en 2011 un courrier d'information sur les MAET et ils ont été invités en février à une réunion co-organisée par la Chambre d'agriculture et le Conservatoire. Néanmoins, si des membres du comité connaissent des agriculteurs concernés qui n'ont pas été contactés, ils peuvent inviter ces derniers à contacter la structure animatrice.

M. RAYNAUD demande des précisions concernant la signature de MAET lorsque l'exploitant n'est pas propriétaire. M. SAILLARD explique que l'accord du propriétaire n'est formellement pas demandé et que c'est donc à l'exploitant, selon la nature de l'accord qui le lie au propriétaire, de juger de l'intérêt d'informer celui-ci de son souhait d'engagement de MAET.

Discussions concernant les actions prévues en 2012

M. SAILLARD demande aux élus présents s'ils seraient intéressés par une formation sur la gestion des milieux alluviaux à destination des agents techniques des collectivités, telle que celles organisées sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon. En l'absence de réponse immédiate, les élus qui s'avèreraient intéressés sont invités à le faire savoir à la structure animatrice.

M. FOUCHER demande la raison de l'absence de suivi oiseaux en 2012. M. SAILLARD répond que le budget alloué à ces deux sites Natura 2000 ne permet pas d'effectuer chaque année du suivi scientifique à la fois sur les espèces de la Directive Oiseaux et sur les habitats et espèces de la Directive Habitats.

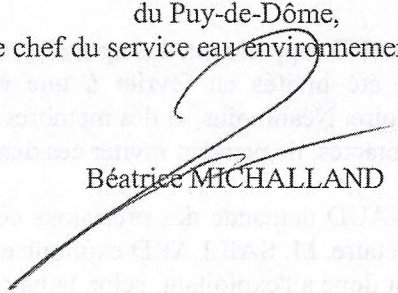
La question de proposer des actions sur les plantes exotiques envahissantes en 2012 est posée. M. SAILLARD explique la stratégie adoptée pour ces espèces :

1. sensibilisation pour ne pas favoriser la propagation de ces espèces,
2. veille préventive sur les espèces invasives non présentes sur le site et le cas échéant lutte précoce sur les espèces en début d'installation,
3. pas d'action de lutte pour les espèces déjà largement répandues (renouées, jussies,...) sauf enjeu local particulier ou sur le front de colonisation de l'espèce.

M. SAILLARD rappelle enfin que la liste des plantes exotiques envahissantes, définie au niveau régional par le Conservatoire botanique, a été envoyée à tous les propriétaires en annexe de la charte.

Après avoir remercié les participants et la Mairie de Ris pour son accueil, Madame MICHALLAND clôt la réunion.

Pour le directeur départemental des territoires
du Puy-de-Dôme,
le chef du service eau environnement forêt,



Béatrice MICHALLAND



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000
"Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et
"Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze
25 novembre 2011, Ris



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000
"Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et
"Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze



Ordre du jour

- **Bref rappel de présentation des deux sites Natura 2000**
 - Périmètres, enjeux, documents d'objectifs, mise en œuvre, outils
- **Bilan des principales actions 2011**
 - Mesures agro-environnementales (MAET)
 - Information des propriétaires et charte Natura 2000
 - Autres actions d'animation
 - Actions de sensibilisation
 - Suivis
- **Actions proposées en 2012**
- **Questions diverses**





Les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier



Légende :

-  Périmètre du site Habitats Confluence Dore-Allier
-  Périmètre du site Oiseaux Val d'Allier St-Yorre - Joze

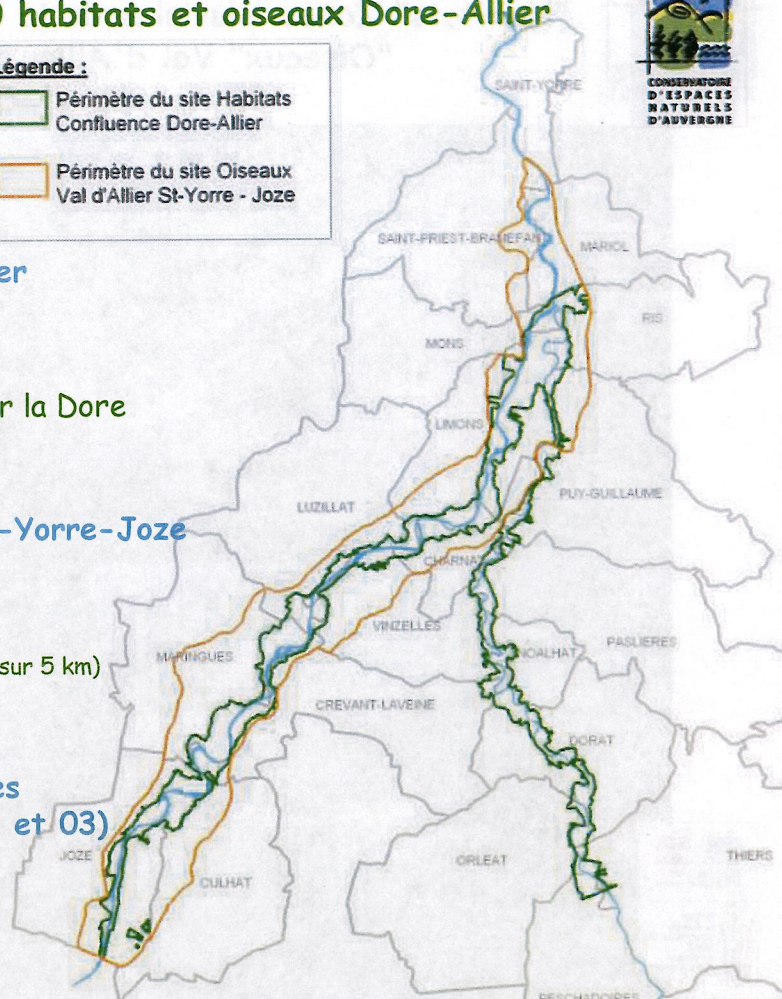
Le site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier (Directive Habitats - FR 830 1032)

- 2 407 ha
- 29 km de rivière Allier et 26 km pour la Dore
- 438 mètres de largeur moyenne

Le site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze (Directive Oiseaux - FR 831 2013)

- 5 640 ha
- 35 km de rivière Allier (Dore concernée sur 5 km)
- 1611 mètres de largeur moyenne

Près de 6 300 ha pour les deux sites
20 communes concernées (dépts. 63 et 03)



Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier



Les forêts alluviales



Des prairies de fauche riches en espèces



Des végétations pionnières du lit mineur



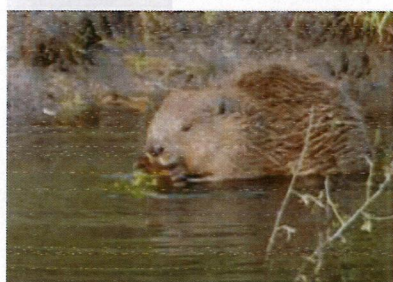
Des prés salés localisés à Joze



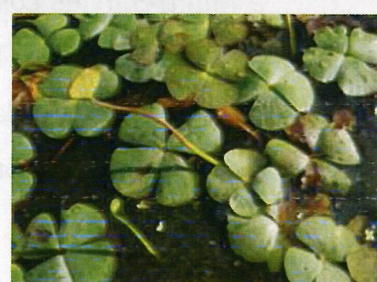
Des végétations humides et aquatiques liées à la rivière et ses bras morts



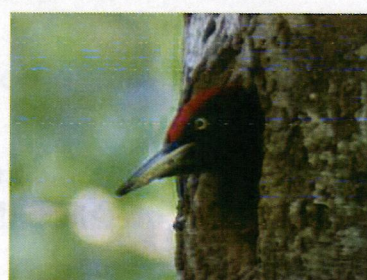
Quelques espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier



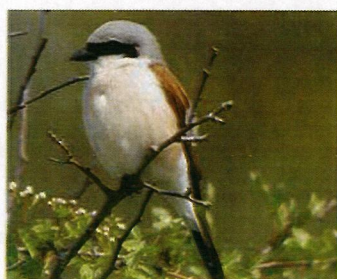
Crédits photos :
ONCFS - S. Richier, ONEMA –
H. Carmier, B Même-Laffont,
A. Julien, CEPA



Quelques espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze



Crédits photos et dessins :
LPO Auvergne, MNHN, M.
Cramois, Ph. Hubert, CEPA





La démarche Natura 2000 sur les sites habitats et oiseaux Dore-Allier



Les documents d'objectifs

- deux documents d'objectifs avec une démarche commune de concertation
- réalisés par Mosaïque Environnement pour le compte de l'Etat
- validés le 23 sept. 2010 par le comité de pilotage

→ documents disponibles en téléchargement sur <http://val-allier-63.n2000.fr/>

Rappel des objectifs communs sur les deux sites

- Maintenir et restaurer la dynamique alluviale
- Préservation des espèces et habitats d'espèces
- Maintenir les continuités écologiques dans le respect des usages actuels
- Préservation de la qualité de l'eau et des boires
- Eviter la dégradation des habitats et la perturbation des espèces
- Améliorer les connaissances et suivre l'évolution du site



La démarche Natura 2000 sur les sites habitats et oiseaux Dore-Allier



Phase de mise en œuvre des documents d'objectifs (animation)

Portage de l'animation assuré par l'Etat
en l'absence de collectivité candidate

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne,
structure animatrice désignée par l'Etat sur les deux sites

- animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs
- promouvoir les mesures contractuelles et assister les bénéficiaires
- rendre compte au comité de suivi de la mise en œuvre des actions
- appui sur la LPO Auvergne (suivi et expertise oiseaux, sensibilisation,...)

Chargé de mission Natura 2000 : Julien SAILLARD (Tél. 04 73 63 00 09)
Appui technique : Vincent LEGE, autres personnes selon besoins



Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Moulin de la Croule - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cen-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr



Les outils contractuels disponibles sur les site Natura 2000



Des outils basés sur le volontariat

La charte Natura 2000

- ✓ à l'attention des propriétaires ou titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ un engagement volontaire sur un code de bonnes pratiques pour 5 ans
- ✓ une possibilité d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti

Le contrat Natura 2000

- ✓ pour les propriétaires ou gestionnaires de terrains
- ✓ une aide financière sur 5 ans pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de gestion ou de restauration des milieux ou espèces d'intérêt européen

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

- ✓ à l'attention des exploitants agricoles
- ✓ des aides financières sur 5 ans pour des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt européen



Bilan des actions 2011 Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) des sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier



Légende :

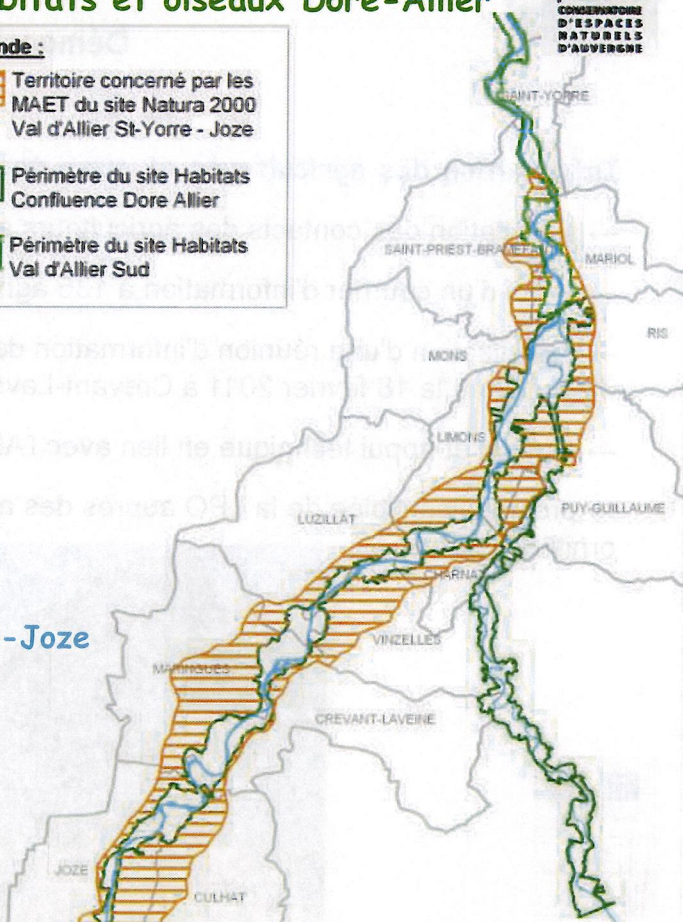
- Territoire concerné par les MAET du site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre - Joze
- Périmètre du site Habitats Confluence Dore Allier
- Périmètre du site Habitats Val d'Allier Sud

Le site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier (Directive Habitats - FR 830 1032)

- surface agricole = 380 ha
- essentiellement des prairies

Le site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze (Directive Oiseaux - FR 831 2013)

- surface agricole totale = 2 860 ha
(73 % de cultures, 27 % de prairies)
- dont 2 610 ha éligibles aux MAET
(hors site *habitats*)





Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) des sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

Propositions de MAET élaborées avec les groupes de travail



Les enjeux agro-environnementaux du site habitats :

- encourager le maintien des prairies permanentes peu ou pas fertilisées ainsi que la reconversion de cultures en prairies
- maintenir les habitats d'intérêt communautaire
- encourager le maintien des haies et arbres

Les enjeux agro-environnementaux du site oiseaux :

- maintenir et restaurer une mosaïque de milieux naturels permettant aux oiseaux d'effectuer tout ou partie de leur cycle biologique

Les MAET sur le site Habitats

- Limitation de la fertilisation des prairies
- Absence de fertilisation des prairies
- Préservation des prairies humides et pelouses sèches
- Préservation de la richesse floristique des prairies de fauche
- Création d'un couvert herbacé
- Entretien des haies
- Entretien d'arbres isolés ou en alignement

Les MAET sur le site Oiseaux

- Limitation de la fertilisation des prairies
- Absence de fertilisation des prairies
- Création d'un couvert herbacé
- Création d'un couvert non récolté
- Entretien des haies
- Entretien d'arbres isolés ou en alignement



Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) des sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

Démarche engagée



Information des agriculteurs et appui technique :

- sollicitation des contacts des agriculteurs auprès des communes (janv. 2011)
- envoi d'un courrier d'information à 135 agriculteurs (févr. 2011)
- organisation d'une réunion d'information des agriculteurs en partenariat avec la Chambre d'agriculture le 18 février 2011 à Crevant-Laveine (45 participants)
- gestion et appui technique en lien avec l'ADASEA auprès des agriculteurs intéressés
- prospection ciblée de la LPO auprès des agriculteurs concernés par des enjeux ornithologiques





Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) des sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

Démarche engagée



Les souhaits de contractualisation en mars 2011 :

→ 21 dossiers pour une superficie totale de 335 ha et un budget de 257 000 €
(70 ha sur le site *habitats* et 265 ha sur le site *oiseaux*)

Instruction du projet :

- projet MAET présenté à la Commission Régionale Agro-environnementale (CRAE) de mars 2011 mais ajourné faute de reconsultation réalisée sur le périmètre Natura 2000
- agriculteurs candidats informés du décalage du dossier
- reconsultation sur le nouveau périmètre réalisée en septembre 2011
- projet MAET représenté à la CRAE de novembre 2011 pour une mise en œuvre 2012 :
 - jugé prioritaire malgré les fortes tensions budgétaires sur les crédits FEADER 2007-2013
 - sélection des projets lors de la prochaine CRAE en janvier 2012
 - dès lors, diagnostics réalisés par le CER France Puy-de-Dôme Avenir (conseillère agricole de l'ex-ADASEA) pour un dépôt des dossiers par les agriculteurs lors de leur déclaration PAC pour mai 2012



Bilan des actions 2011 Information des propriétaires et envoi de la charte Recensement des propriétaires

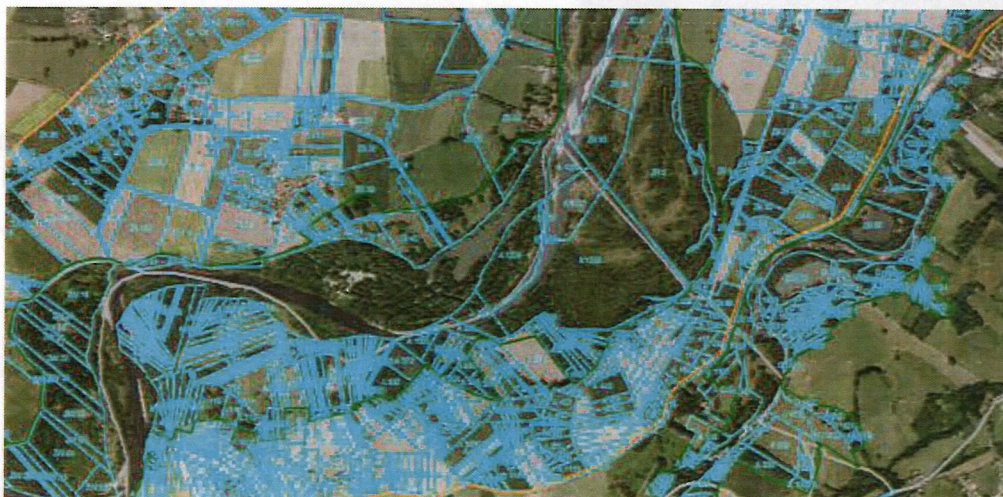


Objectifs :

- connaître et informer les propriétaires situés dans les périmètres Natura 2000
- promouvoir les outils contractuels Natura 2000
- faciliter la contractualisation parcellaire des chartes et contrats

Méthode :

- Relevé et cartographie sous SIG du foncier





Bilan des actions 2011

Information des propriétaires et envoi de la charte

Recensement des propriétaires



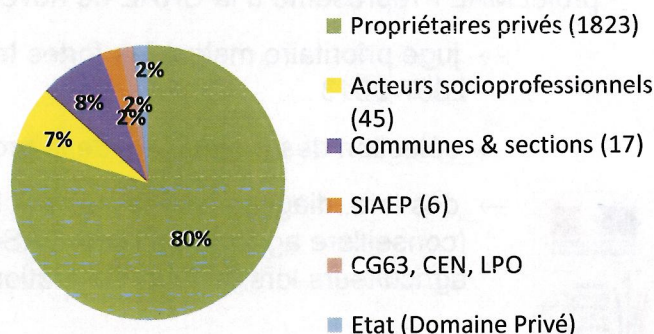
Synthèse du foncier sur les 6 297 ha deux sites Natura 2000 :

- 996 ha (18 %) en Domaine Public Fluvial de l'Allier et de la Dore
- 5 002 ha (79 %) couverts par 5 425 parcelles privées de + de 1 000 m²
- 299 ha (5 %) en parcelles privées < 1 000 m², routes, chemins,...

Analyse des 1895 propriétaires recensés sur les deux sites Natura 2000 :

- 1 823 propriétaire privés (80 % de la superficie des sites)
- 23 collectivités (10 % de la superficie du site)
- 45 acteurs socioprofessionnels (7 %)
- CG63, CEN, LPO : espaces naturels (2 %)
- Domaine privé de l'Etat (2 %)

Répartition en superficie des propriétaires de plus de 1000 m² sur les deux sites Natura 2000
(nombre de propriétaires entre parenthèses)



Bilan des actions 2011

Information des propriétaires et envoi de la charte

Envoi d'une plaquette et de la charte Natura 2000



Réalisation d'une plaquette et impression à 3 000 exemplaires

Envoi de la plaquette et de la charte mi-novembre à 1 800 propriétaires

- 16 contacts téléphoniques déjà reçus
- 7 propriétaires souhaitent signer la charte sur 70 ha (dont CG63 sur 65 ha)

Envoi de la plaquette à venir :

- ✓ aux communes en nombre
- ✓ aux membres du comité de pilotage avec le compte-rendu de la réunion
- ✓ aux AAPPMA et associations de chasse via leur fédération



CHARTe NATURA 2000
Sites FR 830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR 831 2013 « Val d'Allier Saint-Yorre / Joze »



Bilan des actions 2011 Autres actions d'animation



Courrier aux propriétaires de peupleraie sur la possibilité de contrat Natura 2000 pour la reconversion en forêt alluviale

Objectifs :

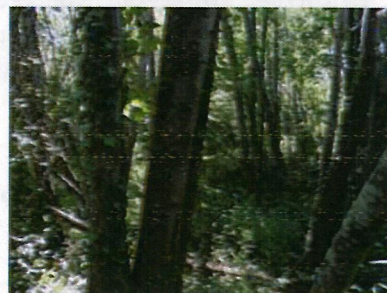
→ informer les principaux propriétaires de peupleraie sur la possibilité de les reconvertir en forêt alluviale dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Opération conjointe avec le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon (2 sites déjà prévus)



Démarche engagée :

- Courrier envoyé à 62 propriétaires
- Contact et appui technique auprès de 7 propriétaires (sensibilisation sur les bonnes pratiques)



Perspectives:

- Propriétaire vendeur sur site Espace Naturel Sensible, échange en cours avec CG63
- Contact engagé avec la commune de Puy-Guillaume
- Elaboration du contrat programmée en 2012 pour le site Val d'Allier Alagnon



Bilan des actions 2011 Autres actions d'animation



Concertation, mise à disposition des données

Objectifs :

→ suivre et mettre en cohérence les procédures, projets et études d'incidences avec les enjeux Natura 2000

Procédures et projets concernés en 2011 :

- SAGE Dore, espace de mobilité sur la plaine alluviale (PNRLF)
- Travaux d'entretien du Domaine Public Fluvial de l'Allier et de la Dore (DDT 63)
- Travaux sur ligne électrique à Joze (RTE)
- PLU sur Limons et Luzillat
- Contournement routier sud-ouest de Vichy (CG 03)
- Zone de développement éolien (Limagne Bords d'Allier)
- Etude des aires d'alimentation des captages prioritaires





Bilan des actions 2011 Actions de sensibilisation

Objectifs :

→ informer et sensibiliser le public, les riverains, les scolaires sur la biodiversité et les enjeux Natura 2000

Animations scolaires à Limons :

- 2 animations avec l'école élémentaire de Limons (LPO Auv.)

Chantier bénévole sur les sources salées de Joze :

- 6 bénévoles + CEN Auvergne (19 nov. 2011)
- dégagement de la végétation sur les prés salés, 0,5 m3 de déchets enlevés

Une animation grand public prévue le 10 décembre prochain à Joze avec la LPO Auvergne

Possibilité de conférences pour les riverains en commune



Bilan des actions 2011 Suivis

Suivi de l'Oedicnème criard



Objectifs :

→ évaluer les effectifs de cette espèce sur le site (dernier état en 2002), dont la population est en déclin en Europe comme en Auvergne

→ suivi confié à la LPO Auvergne

Présentation et protocole :

- espèce nichant sur des milieux secs à végétation rase ou absente et également sur des plages de galets du val d'Allier
- prospections des zones favorables d'avril à novembre 2011 avec localisation des couples



(Photo LPO Auvergne, R. Riols)

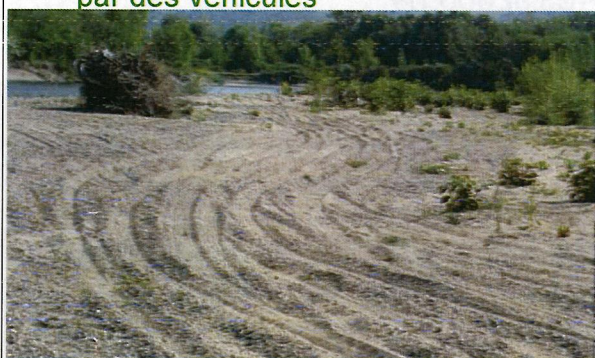




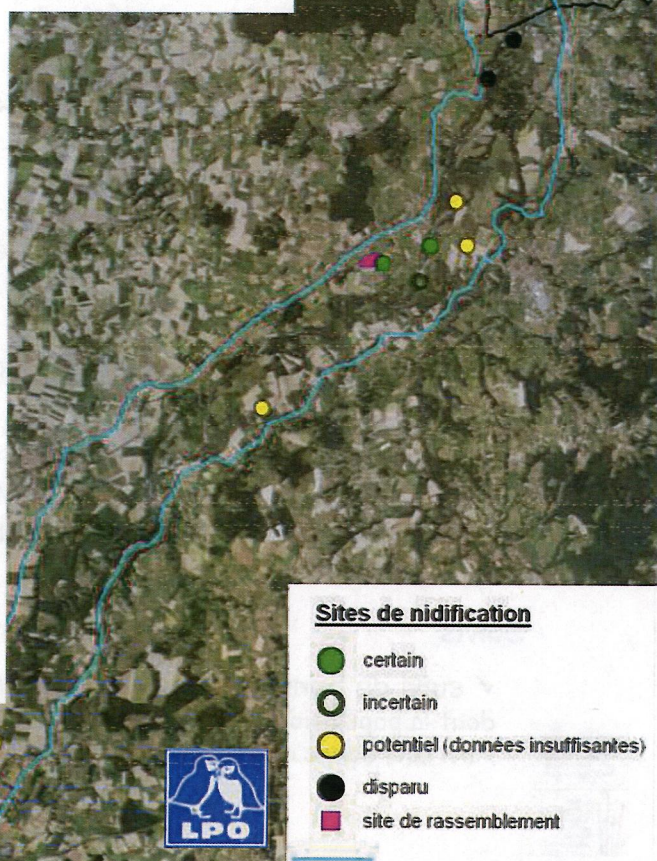
Bilan des actions 2011 Suivis Suivi de l'Oedicnème criard

Résultats :

- 5 couples confirmés + ○ 2 couples possibles (4 couples recensés en 2002) tous sur la partie aval du site
 - 1 couple niche dans un champs
 - 4 couples sur des plages de galets
- 4 autres sites potentiels
- 1 site ciblé de rassemblement postnuptial à Limons (jusqu'à 36 oiseaux en 2011)
 - Problèmes de dérangement sur des plages par des véhicules



(photo LPO Auvergne, A. Denèfle)



Sites de nidification

- certain
- incertain
- potentiel (données insuffisantes)
- disparu
- site de rassemblement



Bilan des actions 2011 Suivis Tableaux de bords de suivi



Objectifs :

- évaluer les actions mises en œuvre
- suivre l'évolution des habitats et espèces, des pressions

Méthode :

- utilisation du logiciel SUDOCO de suivi des sites Natura 2000
- renseignement annuel d'un tableau de bord avec des indicateurs de pression, d'état et de réponse

SUDOCO : SUIVI des DOCUMENTS d'Objectifs

Données du DOCOB / Habitats / Liste

Données du DOCOB

Données générales

- DOCOB
- Structures
- Liens utiles

Habitats / Espèces

- Habitats
- Milieux
- Espèces

Objectifs du docob

- Objectifs développement durable
- Objectifs opérationnels
- Mesures
- Indicateur

Docob :

Site :

Milieu :

Habitat prioritaire :

Recherche :

Niveau d'enjeu :

	Code site	Site	Code	Nom Habitat	Surface	Mosaïque	Commentaires
	FRE301032	ALLUVIALES DE LA CONFLUENCE DOIRE-ALLIER	1340	Près salés intérieurs	0,18 Ha		Etat de conservation moyen car surface très réduite compte tenu des caractéristiques des sources salées et de la fermeture importante du milieu.



Actions proposées en 2012 sur les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier



- Animation / concertation

- ✓ concertation avec acteurs locaux
- ✓ accompagnement des propriétaires pour la contractualisation de la charte
- ✓ mise en œuvre des MAET
- ✓ suivi des projets, procédures et études d'incidences

- Gestion

- ✓ entretien et nettoyage des sources salées de Joze

- Communication / sensibilisation

- ✓ création du site Internet <http://val-allier-63.n2000.fr/>
- ✓ actions de sensibilisation (conférences, chantiers bénévoles, animations scolaires) selon demande ?

- Suivis

- ✓ suivi du Sonneur à ventre jaune (espèce à fort enjeu dont la population sur le site Natura 2000 est à confirmer, suivi coordonné avec le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon)



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze



Questions diverses



<http://val-allier-63.n2000.fr/>

PLAN
LOIRE
GRANDEUR NATURE